

La Presse

JOURNAL POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES

VOL. XXXV. MONTREAL, BAS-CANADA, JEUDI MATIN, 21 MAR 1863. No. 102.

BANQUE DE MONTREAL.

AVIS est par le présent donné qu'UN DIVIDENDE de QUATRE par Cent sur le Fonds Capital de cette Institution, a été déclaré pour le semestre courant, et sera PAYABLE au Bureau de cette Banque, en cette Cité, le et après le Premier jour de Juin prochain.

Les Livres de Transports seront clos depuis le 15 jusqu'au 31 Mai prochain, ces deux jours inclusivement.

L'ASSEMBLÉE ANNUELLE des ACTIONNAIRES aura lieu à la dite Banque.

Lundi, le Premier jour de Juin prochain.

Le Fauteuil sera occupé à 1 heure précise.

Par ordre du Bureau, E. H. KING, Directeur-Général.

Montréal, 30 avril 1863

LA BANQUE JACQUES-CARTIER

AVIS

EST par le présent donné qu'UN DIVIDENDE de Quatre par Cent sur le Capital versé de LA BANQUE JACQUES-CARTIER a été déclaré pour le semestre courant, lequel sera payable au Bureau de la Banque le et après le Premier jour de Juin prochain.

Les Livres de Transports seront clos du 15 au 30 Mai inclusivement.

Par ordre, H. COTTE, Caissier.

Montréal, 30 avril 1863

BANQUE ONTARIO.

(ONTARIO BANK.)

Dividende No 12.

AVIS est par le présent donné qu'UN Dividende de Quatre par Cent sur le Fonds Capital versé de cette Institution, a été déclaré courant, et a été déclaré de tout, et payable à cette Banque et à ses Succursales, le et après le Premier jour de Juin prochain.

Les Livres de Transports seront fermés du 15 au 31 Mai inclusivement.

Avant de passer à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires pour l'élection des Directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au Bureau de la dite Banque, à Bowmanville, le et après le Premier jour de Juin prochain.

Le Fauteuil sera occupé à MIDI précise.

Par ordre du Bureau, D. FISHER, Caissier.

Banque Ontario, Bowmanville, 25 avril 1863

OCULISTE ET AURISTE

DR. L. O. THAYER,

Gradué de l'Université McGill, Licencié au Collège des Médecins et Chirurgiens, etc.

A transporté son Bureau au No. 133, Rue Notre-Dame, au-dessus du Magasin de Messieurs Bouche & Masson, où il pourra être consulté sur toutes les maladies des Yeux et des Oreilles. Les Yeux touchés sont guéris instantanément.

La Cataracte et la Ptirie Lachrymale, ont été opérées avec plus de succès que jamais.

Les Opérations de la Chirurgie Oculaire, sont faites avec la plus grande précision. On attend de la part de ses pratiques une continuation de sa faveur.

Il a un magasin au 1er mai, à Québec, 28 avril 1863.

ASSURANCES

LONDRES & LANCASHIRE.

Opèrent en Canada sous la sanction du Gouvernement.

CAPITAL—£1,000,000 STERLIN.

SUCCESSORS IN CANADA, No. 29, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL.

DIRECTEURS:

Président, William Workman, Secrétaire, John Redpath, Ecr., Vice-Président, Banque de Montréal.

John H. LeMoine, Ecr., Caissier de la Banque de Montréal.

John Greenfield, Ecr., de la maison Saml Greenfield, Fils & Co.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Effectuée sur Propriétés de toutes descriptions aux taux les PLUS MODÉRÉS.

Les associés ont droit à un bonus à des périodes déterminées.

Pour renseignements et libéralement réglés. Pour informations s'adresser à

SIMPSON & BETHUNE, Agents-Généraux en Canada, 10, Rue St. Jacques, Montréal.

Assurant-Agent, Département Français, No. 37, Rue Saint-Jacques, 10 mai.

ASSURANCES

LONDRES & LANCASHIRE.

Opèrent en Canada sous la sanction du Gouvernement.

CAPITAL—£1,000,000 STERLIN.

SUCCESSORS IN CANADA, No. 29, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL.

DIRECTEURS:

Président, William Workman, Secrétaire, John Redpath, Ecr., Vice-Président, Banque de Montréal.

John H. LeMoine, Ecr., Caissier de la Banque de Montréal.

John Greenfield, Ecr., de la maison Saml Greenfield, Fils & Co.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Effectuée sur Propriétés de toutes descriptions aux taux les PLUS MODÉRÉS.

Les associés ont droit à un bonus à des périodes déterminées.

Pour renseignements et libéralement réglés. Pour informations s'adresser à

SIMPSON & BETHUNE, Agents-Généraux en Canada, 10, Rue St. Jacques, Montréal.

Assurant-Agent, Département Français, No. 37, Rue Saint-Jacques, 10 mai.

ASSURANCES

LONDRES & LANCASHIRE.

Opèrent en Canada sous la sanction du Gouvernement.

CAPITAL—£1,000,000 STERLIN.

SUCCESSORS IN CANADA, No. 29, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL.

DIRECTEURS:

Président, William Workman, Secrétaire, John Redpath, Ecr., Vice-Président, Banque de Montréal.

John H. LeMoine, Ecr., Caissier de la Banque de Montréal.

John Greenfield, Ecr., de la maison Saml Greenfield, Fils & Co.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Effectuée sur Propriétés de toutes descriptions aux taux les PLUS MODÉRÉS.

Les associés ont droit à un bonus à des périodes déterminées.

Pour renseignements et libéralement réglés. Pour informations s'adresser à

SIMPSON & BETHUNE, Agents-Généraux en Canada, 10, Rue St. Jacques, Montréal.

Assurant-Agent, Département Français, No. 37, Rue Saint-Jacques, 10 mai.

ASSURANCES

LONDRES & LANCASHIRE.

Opèrent en Canada sous la sanction du Gouvernement.

CAPITAL—£1,000,000 STERLIN.

SUCCESSORS IN CANADA, No. 29, RUE ST. FRANÇOIS-XAVIER, MONTREAL.

DIRECTEURS:

Président, William Workman, Secrétaire, John Redpath, Ecr., Vice-Président, Banque de Montréal.

John H. LeMoine, Ecr., Caissier de la Banque de Montréal.

John Greenfield, Ecr., de la maison Saml Greenfield, Fils & Co.

ASSURANCE CONTRE LE FEU

Effectuée sur Propriétés de toutes descriptions aux taux les PLUS MODÉRÉS.

Les associés ont droit à un bonus à des périodes déterminées.

Pour renseignements et libéralement réglés. Pour informations s'adresser à

SIMPSON & BETHUNE, Agents-Généraux en Canada, 10, Rue St. Jacques, Montréal.

Assurant-Agent, Département Français, No. 37, Rue Saint-Jacques, 10 mai.

NOUVELLES MARCHANDISES.

DUPRESNE, GRAY & CIE

ONT OUVERT la plus grande partie de leur Importation de Printemps et d'été, consistant en:

NOUVELLE ETOFFE à ROBES, CHALES, MANTILES, Parasols, Chapeau de Paille, Rubans, Fleurs, Calmilles, Draps, Robes à Japon, Bas, Gants, Garçures, etc.

DUPRESNE, GRAY & CIE., 290, Rue Notre-Dame.

GANTS d'ALEXANDRE première qualité. DUPRESNE, GRAY & CIE.

CRINGLINE, patentes de Bradley. DUPRESNE, GRAY & CIE.

Marchandises de Beau.

Telles que Granadine Française, notre, Panama, Bombazine, Barthes, Drap de Canton, Balzaine, Barège, Henrietas, Colobour, Alpaca, etc.

DUPRESNE, GRAY & CIE., 290, Rue Notre-Dame.

GILBERTS et MANTES du dernier goût, d'après les Modes de Paris et de Londres. DUPRESNE, GRAY & CIE.

On vient de recevoir 2 caisses de Granadine Française, Barège, Châle et Alpaca, de 2 verges de large pour Mantes et Robes.

—Aussi—

MANTES et GILBERTS faits à ordre d'après les derniers goûts.

DUPRESNE, GRAY & CIE., 290, Rue Notre-Dame, Près de la rue McGill.

30 avril

Librairie et Reliure

CHARLES PAYETTE.

CI-devant de la MAISON BEAUCHEMIN & PAYETTE, 142 - Rue St. Paul - 142

Via-vis la rue St. Vincent, MONTREAL.

M. PAYETTE, tout en remerciant ses nombreux amis et le Public en général pour l'honneur qu'il lui a fait en le favorisant comme Sociétaire de la Maison Beauchemin & Payette, est heureux de pouvoir leur annoncer qu'il continuera à faire le même Commerce à la place ci-haut mentionnée.

Son Importation de livres et de tous les ouvrages de la presse est en ce moment en un Assortiment complet de Livres de Littérature, de Théologie et de Médecine (Editions les plus récentes), Livres de Prières et d'École, et toutes espèces d'Épaves de Bureau et d'Écriture.

M. PAYETTE, ayant pris des Arrangements avec des Agents, se chargera de faire venir d'Europe ou des États-Unis toutes espèces d'Articles à bas Prix, et le plus prompt délai. Il s'est aussi assuré des services d'Ouvriers habiles pour son Atelier de Reliure.

9 mai 1863

IMMIGRATION.

AVIS

Artisans, Agriculteurs et autres

Qui désirent se procurer de la MAIN D'ŒUVRE

Durant la saison de 1863

Comme tout fait presser une grande immigration dans de faibles délais, il est nécessaire de bien remplir le désir de la personne qui veut émigrer. Il sera aussi grandement désirable d'indiquer la plus prochaine et la meilleure route à prendre pour se rendre à la place indiquée.

Le soussigné gardera aussi un livre pour entrer gratuitement la description de terres que l'on désire vendre dans aucune section de la province et il lui fera plaisir de recevoir de personnes ayant de telles terres toutes les particularités qui leur concernent pour l'information de l'émigrant.

J. H. DALY, Agent du Gouvernement pour l'émigration Bureau de l'émigration du Gouvernement, 66, rue des Basiliens, Montréal, 25 avril, 1863—25 dm

P. S.—Les Officiers Municipaux, Maîtres de Poste, Marchands et autres intéressés dans leurs localités respectives, favoriseront la cause de l'émigration en encourageant les personnes qui ont besoin de main-d'œuvre de faire application comme ci-dessus.

GRAINES 1863!

Un Assortiment considérable et varié des meilleures Graines de Carottes, de Navets, de Betteraves, de Laitue, etc., etc.

—Aussi—

GROS OIGNONS ROUGES.

—Aussi—

Luzerne de l'Ouest, de Navets, de Betteraves, de Laitue, etc., etc.

On pourrait aussi Marchands à très-bas prix. DE VINS et BOUTON, Pharmaciens et Grainetiers, Près le Palais de Justice, Montréal.

AVIS

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Succession de

Feu Olivier Tessier dit Lavigne, en son vivant Menuisier et Entrepreneur, de la Cité de Montréal, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés et toutes celles, endossées par lui, à la dite Succession, de payer sans délai, entre les mains du Notaire soussigné.

Se joignant à Toronto et Hamilton avec les divers chifres de ses places de l'ouest.

Les billets et autres informations peuvent être obtenus de C. P. MCKENZIE, aux Hôtels et au Bureau, No. 71, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MCGLOTT, Agent, Bureau de la Ligue de la Malle Royale, 95, No. 21, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 1er mai 1863.

AVIS

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Succession de

Feu Olivier Tessier dit Lavigne, en son vivant Menuisier et Entrepreneur, de la Cité de Montréal, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés et toutes celles, endossées par lui, à la dite Succession, de payer sans délai, entre les mains du Notaire soussigné.

Se joignant à Toronto et Hamilton avec les divers chifres de ses places de l'ouest.

Les billets et autres informations peuvent être obtenus de C. P. MCKENZIE, aux Hôtels et au Bureau, No. 71, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MCGLOTT, Agent, Bureau de la Ligue de la Malle Royale, 95, No. 21, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 1er mai 1863.

AVIS

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Succession de

Feu Olivier Tessier dit Lavigne, en son vivant Menuisier et Entrepreneur, de la Cité de Montréal, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés et toutes celles, endossées par lui, à la dite Succession, de payer sans délai, entre les mains du Notaire soussigné.

Se joignant à Toronto et Hamilton avec les divers chifres de ses places de l'ouest.

Les billets et autres informations peuvent être obtenus de C. P. MCKENZIE, aux Hôtels et au Bureau, No. 71, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MCGLOTT, Agent, Bureau de la Ligue de la Malle Royale, 95, No. 21, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 1er mai 1863.

District Militaire No. 11, B. C.

ORDRE DE BRIGADE.

BUREAU DE BRIGADE, Montréal, 15 mai 1863.

EN CONFORMITÉ avec l'Ordre de Son Excellence le Très-Honorable le Gouverneur-Général et le Commandant en Chef, la Force Active de la Milice Volontaire de Montréal, RASSEMBLERA

Lundi, le 25 courant, pour tirer un SAUT ROYAL et Feu de Joie en l'honneur de l'ANNIVERSAIRE de la NAISSANCE de SA MAJESTÉ.

L'arme et la place seront données dans un prochain Ordre.

Par ordre du Commandant, JOHN MACPHERSON, Major, 16 mai

Situation demandée.

UN jeune homme muni de toutes recommandations désirées, de capacité et de conduite, ayant fait un cours d'études complet, sachant la musique, le plain-chant, pouvant toucher l'orgue, demande une place comme instituteur dans un village.

S'adresser au soussigné, M. J. E. CHERVIGNY, Père, Curé à St. Henri de Marcouche, p. 90

PHARMACIE DU DR. PICHAULT

Nos. 42, 44, 46, RUE NOTRE-DAME, MONTREAL.

A VENDRE, toute espèce de GRAINES pour JARDINS, telles que Graines d'Oignons rouges, Carottes, Radis, Oignons, etc.; pour CHAMPS: Betteraves à vaches, Carottes à vaches, Rabais, Trèfles à tout usage, etc., etc.

PICHAULT & FILS, Nos. 42, 44 et 46, Rue Notre-Dame.

POUDRE de CONDITION et HUILE VÉTÉRINAIRE contre toutes les Maladies des Chevaux et des Bêtes-a-Cornes, P. C. MCKENZIE & FILS, Nos. 42, 44 et 46, Rue Notre-Dame.

Montréal, 9 avril 1863

Medicaments Nouveaux.

Esprit aromatique de gomme d'Épilate pour le traitement des Rhumes, Bronchites, etc.

PICHAULT & FILS, Nos. 42, 44 et 46, Rue Notre-Dame.

PURGATIF et Vomitif par goût de Dr. Lerdy. PASTILLES VER-IFUGES, remède agréable à prendre et infallible contre toute espèce de Vers.

PICHAULT & FILS, Nos. 42, 44 et 46, Rue Notre-Dame.

Huile de Charbon Fluide à brûler Huile de Foie de Morue Huile de Castor Sangsues de Suède

Tous de la première qualité.

PICHAULT & FILS, Nos. 42, 44 et 46, Rue Notre-Dame.

Montréal, 9 avril 1863

Compagnie de Navigation Canadienne à Vapeur de l'Intérieur.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

Pour Kingston, Toronto, Hamilton et les Ports Intérieurs.

IMMÉDIATEMENT après l'ouverture des Canaux, les vapeurs de cette ligne commenceront leurs trajets réguliers entre MONTREAL et HAMILTON—passant MONTREAL tous les Mardis (excepté les Dimanches), à NEUF heures et LACHINE à l'arrivée des Chars qui laissent la STATION BONAVENTURE à MIDI.

Se joignant à Toronto et Hamilton avec les divers chifres de ses places de l'ouest.

Les billets et autres informations peuvent être obtenus de C. P. MCKENZIE, aux Hôtels et au Bureau, No. 71, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MCGLOTT, Agent, Bureau de la Ligue de la Malle Royale, 95, No. 21, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 1er mai 1863.

AVIS

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Succession de

Feu Olivier Tessier dit Lavigne, en son vivant Menuisier et Entrepreneur, de la Cité de Montréal, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés et toutes celles, endossées par lui, à la dite Succession, de payer sans délai, entre les mains du Notaire soussigné.

Se joignant à Toronto et Hamilton avec les divers chifres de ses places de l'ouest.

Les billets et autres informations peuvent être obtenus de C. P. MCKENZIE, aux Hôtels et au Bureau, No. 71, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MCGLOTT, Agent, Bureau de la Ligue de la Malle Royale, 95, No. 21, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 1er mai 1863.

AVIS

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Succession de

Feu Olivier Tessier dit Lavigne, en son vivant Menuisier et Entrepreneur, de la Cité de Montréal, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés et toutes celles, endossées par lui, à la dite Succession, de payer sans délai, entre les mains du Notaire soussigné.

Se joignant à Toronto et Hamilton avec les divers chifres de ses places de l'ouest.

Les billets et autres informations peuvent être obtenus de C. P. MCKENZIE, aux Hôtels et au Bureau, No. 71, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MCGLOTT, Agent, Bureau de la Ligue de la Malle Royale, 95, No. 21, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 1er mai 1863.

AVIS

TOUTES personnes ayant des réclamations contre la Succession de

Feu Olivier Tessier dit Lavigne, en son vivant Menuisier et Entrepreneur, de la Cité de Montréal, sont priées de présenter leurs comptes dûment attestés et toutes celles, endossées par lui, à la dite Succession, de payer sans délai, entre les mains du Notaire soussigné.

Se joignant à Toronto et Hamilton avec les divers chifres de ses places de l'ouest.

Les billets et autres informations peuvent être obtenus de C. P. MCKENZIE, aux Hôtels et au Bureau, No. 71, Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MCGLOTT, Agent, Bureau de la Ligue de la Malle Royale, 95, No. 21, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 1er mai 1863.

CLOS A BOIS

N 272, RUE ST. JOSEPH

LE Soussigné inf. rue ses pratiques qu'il tient maintenant son CLOS A BOIS, au No. 272, Rue St. Joseph au coin de la Rue BONAVENTURE, et a été constamment à vendre: MARIERS, PLANCHERS, COLOMBAGE, FOULURES, —DE FILS— MADRIERS et PLANCHES verjoloppés emboutés, tous de la meilleure qualité. VENDUS A BAS PRIX.

Il se chargera de toute ordre pour la pose de bois pour charpente, sous le plus court délai.

FRANÇOIS LAPOINTE, Montréal, 20 avril 1863

AVIS.

LE SOUSSIGNÉ OFFRE EN VENTE:

TRES JEUNE HYOND et Japonais WHISKY en tonne et en quart SAYON, Chandeliers, etc. SEL en sac BURRIS, Fromage, etc. LARD, de différente qualité FERRE en quart et en poche FLEUR de farine BLE D'INDIE

—Aussi—

ARGENT A PRETER SUR BON PAPIER M. BROSSARD, No. 8, Rue St. Paul, Vis-à-vis le Marché Bonsecours, Montréal, 12 mai 1863

CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

CONVOI-EXPRESSE

QUÉBEC

Le et après Lundi, le 18 Mai, LE CONVOI EXPRESS LAISSERA LA STATION DE LA RUE BONAVENTURE A 3.30 P. M., ARRIVANT A QUÉBEC A 10.00 P. M.

PRIX:

Première Classe \$2.00
Seconde Classe \$1.00
Billets de retour pour première classe, bon pour une semaine \$3.00

C. J. BRYDGES, Directeur-Général.

CHEMIN DE FER GRAND TRONC.

CONVOI-EXPRESSE

QUÉBEC

Le et après Lundi, le 18 Mai, LE CONVOI EXPRESS LAISSERA LA STATION DE LA RUE BONAVENTURE A 3.30 P. M., ARRIVANT A QUÉBEC A 10.00 P. M.

PRIX:

Première Classe \$2.00
Seconde Classe \$1.00
Billets de retour pour première classe, bon pour une semaine \$3.00

C. J. BRYDGES, Directeur-Général.

CORPORATION DE MONTREAL.

DEPARTEMENT DES CHEMINS, AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUS-MINIONS cachetées, adressées au soussigné et endossées: "Sommission pour Eg. G." seront reçues au Bureau du Greffier de la Cité, à Québec.

Vendredi, le 22 courant, à Dix heures A. M., pour la CONSTRUCTION DE GOUES EN BRIQUES selon les Plans, Sections et Dets que l'on peut voir au Bureau du Soussigné après le 15 du courant.

Les signatures "bon à Éde" de deux personnes responsables qui s'engagent à se porter caution pour les soumissionnaires devront être appuyées aux Soumissions.

Les Soumissionnaires devront être faites sur des formules que l'on pourra se procurer à ce Bureau.

On ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, P. MACQUISTEN, Insp. de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 11 mai 1863—aj 99

MAISON DE PENSION

RUE NOTRE-DAME 118 RUE NOTRE-DAME

(Coin des Rues St. Vincent et Notre-Dame.)

LE Soussigné vient de louer la magnifique maison No. 118, Rue Notre-Dame, (vis-à-vis le Palais de Justice) où il est prêt à recevoir d'instants en pension à des prix modérés. —DE PLUS, UNE TABLE D'HÔTE sera ouverte depuis 8 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir par la commodité des Voyageurs.

J. B. DUPRESNE, Montréal, 12 mai 1863

AVIS

UN jeune Canadien, marié, désireux se procurer une place comme Commis, Chantre ou instituteur pour une École-Molette pour enseigner l'Anglais et le Français. S'adresser à ce Bureau.

Par ordre, P. MACQUISTEN, Insp. de la Cité.

Bureau de l'Inspecteur de la Cité, Hôtel-de-Ville, Montréal, 11 mai 1863—aj 99

MAISON DE PENSION

RUE NOTRE-DAME 118 RUE NOTRE-DAME

(Coin des Rues St. Vincent et Notre-Dame.)

LE Soussigné vient de louer la magnifique maison No. 118, Rue Notre-Dame, (vis-à-vis le Palais de Justice) où il est prêt à recevoir d'instants en pension à des prix modérés. —DE PLUS, UNE TABLE D'HÔTE sera ouverte depuis 8 heures du matin jusqu'à 7 heures du soir par la commodité des Voyageurs.

J. B. DUPRESNE, Montréal, 12 mai 1863

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LUNDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'AVANT-MIDI, seront vendus à la porte de l'Église de la paroisse de Varennes, les immeubles ci-dessus désignés appartenant à la succession de feu CHARLES MONGEAU, savoir:

- UNE TERRE située en la paroisse de Varennes, au rang du Pays-Bas, contenant cent trente arpents en superficie ou environ, joignant d'un côté à Christophe Brodeur, et de l'autre côté à la terre ci-dessus désignée, en culture, avec maison, grange, étable et autres bâties.
- UNE autre TERRE située au même lieu et au même rang, comprenant deux arpents de front sur quarante-trois arpents de profondeur, plus ou moins, bordée d'un côté par Christophe Brodeur et la terre ci-dessus désignée, et de l'autre côté par Pierre Gouffier, en culture, avec maison, grange, étable et autres bâties.
- UNE PORTION de TERRE située au même lieu, au rang du Gouffier, contenant un arpent de front sur quarante-deux arpents de profondeur, joignant d'un côté à Louis Choquet, et de l'autre côté à Christophe Brodeur, et environ sept arpents en culture.
- UNE PORTION de TERRE située au même lieu et au même rang, d'un côté arpent de front sur quarante-deux arpents de profondeur, joignant d'un côté à Louis Choquet, et de l'autre côté à Pierre Gouffier, en bois, excepté quatre arpents en culture.
- UNE autre PORTION de TERRE, située au même lieu et au même rang, contenant un arpent de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, joignant d'un côté à Amable Philémon Quintin et Napoléon Hébert, et de l'autre côté à Aimé Massé, en bois déboit.
- UNE PORTION de TERRE située en la paroisse de Ste. Julie, au rang des Trente, contenant un demi-arpent de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant d'un bout à Louis Choquet, et de l'autre bout à Pascal et Jean-Die. Heuresgard, en bois déboit.

Titres incontestables et conditions très-faciles. Les conditions seront connues le jour de la vente et jusque là toutes informations désirées peuvent être obtenues en s'adressant à M. A. GIRARD, N. P. Varennes, 8 mai 1863. tel 98

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LUNDI, le PREMIER jour de JUIN prochain, à DIX heures de l'AVANT-MIDI, seront vendus à la porte de l'Église de la paroisse de Varennes, les immeubles ci-dessus désignés appartenant à la succession de feu CHARLES MONGEAU, savoir:

- UNE TERRE située en la paroisse de Varennes, au rang du Pays-Bas, contenant cent trente arpents en superficie ou environ, joignant d'un côté à Christophe Brodeur, et de l'autre côté à la terre ci-dessus désignée, en culture, avec maison, grange, étable et autres bâties.
- UNE autre TERRE située au même lieu et au même rang, comprenant deux arpents de front sur quarante-trois arpents de profondeur, plus ou moins, bordée d'un côté par Christophe Brodeur et la terre ci-dessus désignée, et de l'autre côté par Pierre Gouffier, en culture, avec maison, grange, étable et autres bâties.
- UNE PORTION de TERRE située au même lieu, au rang du Gouffier, contenant un arpent de front sur quarante-deux arpents de profondeur, joignant d'un côté à Louis Choquet, et de l'autre côté à Christophe Brodeur, et environ sept arpents en culture.
- UNE PORTION de TERRE située au même lieu et au même rang, d'un côté arpent de front sur quarante-deux arpents de profondeur, joignant d'un côté à Louis Choquet, et de l'autre côté à Pierre Gouffier, en bois, excepté quatre arpents en culture.
- UNE autre PORTION de TERRE, située au même lieu et au même rang, contenant un arpent de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, joignant d'un côté à Amable Philémon Quintin et Napoléon Hébert, et de l'autre côté à Aimé Massé, en bois déboit.
- UNE PORTION de TERRE située en la paroisse de Ste. Julie, au rang des Trente, contenant un demi-arpent de front sur trente arpents de profondeur, plus ou moins, tenant d'un bout à Louis Choquet, et de l'autre bout à Pascal et Jean-Die. Heuresgard, en bois déboit.

Titres incontestables et conditions très-faciles. Les conditions seront connues le jour de la vente et jusque là toutes informations désirées peuvent être obtenues en s'adressant à M. A. GIRARD, N. P. Varennes, 8 mai 1863. tel 98

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LUNDI, le Vingt-Cinq Mai prochain, à la porte de l'Église de la paroisse Ste. Rose, à DIX heures du matin, QUATRE TERRES dépendant de la communauté de biens qui existait entre Seraphin Cloutier et feu Mari-Apollinaire Nantelle, son épouse, savoir:

- UN TERRAIN situé en la dite paroisse Ste. Rose, de la contenance de vingt-sept arpents en superficie, borné au nord au chemin de la paroisse de Ste. Rose, au sud par le chemin de la paroisse de Ste. Rose, à l'est par François Renaud Lacombe et de l'ouest à J. Bte. David, lequel terrain se termine en pointe entre les propriétés de ces deux derniers, avec une maison, écurie et autres bâties.
- UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rose, vis-à-vis la propriété de Charles Cloutier, contenant dix arpents en superficie.
- UNE autre TERRE dans la dite paroisse de Ste. Rose, contenant deux arpents en superficie et un cent de bois de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.
- UN EMPLACEMENT au village de Ste. Rose, d'un demi-arpent en superficie, borné au nord au chemin de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.

Les conditions seront énoncées lors de la vente.

P. O. GRENIER, N. P. Ste. Rose, 27 avril 1863 tel 99

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LUNDI, le Vingt-Cinq Mai prochain, à la porte de l'Église de la paroisse Ste. Rose, à DIX heures du matin, QUATRE TERRES dépendant de la communauté de biens qui existait entre Seraphin Cloutier et feu Mari-Apollinaire Nantelle, son épouse, savoir:

- UN TERRAIN situé en la dite paroisse Ste. Rose, de la contenance de vingt-sept arpents en superficie, borné au nord au chemin de la paroisse de Ste. Rose, au sud par le chemin de la paroisse de Ste. Rose, à l'est par François Renaud Lacombe et de l'ouest à J. Bte. David, lequel terrain se termine en pointe entre les propriétés de ces deux derniers, avec une maison, écurie et autres bâties.
- UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rose, vis-à-vis la propriété de Charles Cloutier, contenant dix arpents en superficie.
- UNE autre TERRE dans la dite paroisse de Ste. Rose, contenant deux arpents en superficie et un cent de bois de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.
- UN EMPLACEMENT au village de Ste. Rose, d'un demi-arpent en superficie, borné au nord au chemin de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.

Les conditions seront énoncées lors de la vente.

P. O. GRENIER, N. P. Ste. Rose, 27 avril 1863 tel 99

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LUNDI, le Vingt-Cinq Mai prochain, à la porte de l'Église de la paroisse Ste. Rose, à DIX heures du matin, QUATRE TERRES dépendant de la communauté de biens qui existait entre Seraphin Cloutier et feu Mari-Apollinaire Nantelle, son épouse, savoir:

- UN TERRAIN situé en la dite paroisse Ste. Rose, de la contenance de vingt-sept arpents en superficie, borné au nord au chemin de la paroisse de Ste. Rose, au sud par le chemin de la paroisse de Ste. Rose, à l'est par François Renaud Lacombe et de l'ouest à J. Bte. David, lequel terrain se termine en pointe entre les propriétés de ces deux derniers, avec une maison, écurie et autres bâties.
- UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rose, vis-à-vis la propriété de Charles Cloutier, contenant dix arpents en superficie.
- UNE autre TERRE dans la dite paroisse de Ste. Rose, contenant deux arpents en superficie et un cent de bois de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.
- UN EMPLACEMENT au village de Ste. Rose, d'un demi-arpent en superficie, borné au nord au chemin de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.

Les conditions seront énoncées lors de la vente.

P. O. GRENIER, N. P. Ste. Rose, 27 avril 1863 tel 99

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LUNDI, le Vingt-Cinq Mai prochain, à la porte de l'Église de la paroisse Ste. Rose, à DIX heures du matin, QUATRE TERRES dépendant de la communauté de biens qui existait entre Seraphin Cloutier et feu Mari-Apollinaire Nantelle, son épouse, savoir:

- UN TERRAIN situé en la dite paroisse Ste. Rose, de la contenance de vingt-sept arpents en superficie, borné au nord au chemin de la paroisse de Ste. Rose, au sud par le chemin de la paroisse de Ste. Rose, à l'est par François Renaud Lacombe et de l'ouest à J. Bte. David, lequel terrain se termine en pointe entre les propriétés de ces deux derniers, avec une maison, écurie et autres bâties.
- UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rose, vis-à-vis la propriété de Charles Cloutier, contenant dix arpents en superficie.
- UNE autre TERRE dans la dite paroisse de Ste. Rose, contenant deux arpents en superficie et un cent de bois de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.
- UN EMPLACEMENT au village de Ste. Rose, d'un demi-arpent en superficie, borné au nord au chemin de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.

Les conditions seront énoncées lors de la vente.

P. O. GRENIER, N. P. Ste. Rose, 27 avril 1863 tel 99

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LUNDI, le Vingt-Cinq Mai prochain, à la porte de l'Église de la paroisse Ste. Rose, à DIX heures du matin, QUATRE TERRES dépendant de la communauté de biens qui existait entre Seraphin Cloutier et feu Mari-Apollinaire Nantelle, son épouse, savoir:

- UN TERRAIN situé en la dite paroisse Ste. Rose, de la contenance de vingt-sept arpents en superficie, borné au nord au chemin de la paroisse de Ste. Rose, au sud par le chemin de la paroisse de Ste. Rose, à l'est par François Renaud Lacombe et de l'ouest à J. Bte. David, lequel terrain se termine en pointe entre les propriétés de ces deux derniers, avec une maison, écurie et autres bâties.
- UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rose, vis-à-vis la propriété de Charles Cloutier, contenant dix arpents en superficie.
- UNE autre TERRE dans la dite paroisse de Ste. Rose, contenant deux arpents en superficie et un cent de bois de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.
- UN EMPLACEMENT au village de Ste. Rose, d'un demi-arpent en superficie, borné au nord au chemin de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.

Les conditions seront énoncées lors de la vente.

P. O. GRENIER, N. P. Ste. Rose, 27 avril 1863 tel 99

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE

LUNDI, le Vingt-Cinq Mai prochain, à la porte de l'Église de la paroisse Ste. Rose, à DIX heures du matin, QUATRE TERRES dépendant de la communauté de biens qui existait entre Seraphin Cloutier et feu Mari-Apollinaire Nantelle, son épouse, savoir:

- UN TERRAIN situé en la dite paroisse Ste. Rose, de la contenance de vingt-sept arpents en superficie, borné au nord au chemin de la paroisse de Ste. Rose, au sud par le chemin de la paroisse de Ste. Rose, à l'est par François Renaud Lacombe et de l'ouest à J. Bte. David, lequel terrain se termine en pointe entre les propriétés de ces deux derniers, avec une maison, écurie et autres bâties.
- UNE TERRE située en la paroisse de Ste. Rose, vis-à-vis la propriété de Charles Cloutier, contenant dix arpents en superficie.
- UNE autre TERRE dans la dite paroisse de Ste. Rose, contenant deux arpents en superficie et un cent de bois de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.
- UN EMPLACEMENT au village de Ste. Rose, d'un demi-arpent en superficie, borné au nord au chemin de base du dit lieu, au sud et à l'ouest à Michel Ouhine et à l'est à Jean Bte. Filiatras, avec maison et autres bâties.

Les conditions seront énoncées lors de la vente.

P. O. GRENIER, N. P. Ste. Rose, 27 avril 1863 tel 99

ANNONCES PARISIENNES

EAUX

Produits Minéraux Naturels de VICHY

L'ÉTABLISSEMENT THERMAL DE VICHY est la propriété de l'État qui en a concédé l'exploitation à la Compagnie GASSON, VAILLÉ & CIE, par la loi de Juin 1853—Tous les produits sont fabriqués sous la surveillance du Gouvernement français dont le sceau accompagne toujours les étiquettes, caillottes et prospectus de l'Établissement.

EAUX—Les Eaux Minérales Naturelles de Vichy excitent l'appétit, facilitent la digestion, fortifient l'estomac, lui donnent du ton et font disparaître les migraines—Elles agissent promptement avec succès contre les affections des voies digestives, les obstructions du foie, les coliques hépatiques, les engorgements des organes abdominaux, contre la gravelle, les coliques néphrétiques, le catarrhe de la vessie, contre la

LA MINERVE.

JEUDI MATIN, 21 Mai, 1863.

La situation est difficile. M. Brown tient le ministère sous le joug. Que peuvent attendre nos compatriotes sous le règne de cet impitoyable fanatique?

La lâcheté du premier ministre et de ses dignes acolytes, MM. Dorion et Holton, compromettent le crédit du Bas-Canada. Ces hommes n'ont rien compris à la position de ce pays. Ils ont voulu livrer le faible au fort et faire plier la destinée d'une race catholique sous la main de fer d'une race protestante représentée en Chambre par une majorité de fanatiques sans cœur, sans justice et sans entraînement.

M. Dorion n'est-il point le chef d'une coterie qui a toujours fait entrer dans son programme, tant qu'elle a eu un programme, la représentation basée sur la population?

N'est-il point le chef d'une coterie qui a toujours méprisé nos institutions religieuses, bafoué l'autorité de notre clergé, demandé l'abolition des dîmes et aspiré à l'annexion?

N'est-ce pas autour de lui qu'ont pris place tous ces démocrates imbéciles, tous ces rouges insensés, qui ont voulu singer les mauvais républicains de l'Europe, et faire germer en Canada ces folles doctrines qui ont produit tant de crises et de bouleversements?

M. Holton n'est-il pas l'alter ego de George Brown, fourvoyé comme lui, et comme lui aussi prêt à mettre le Bas-Canada sous le pied du Haut?

M. Letellier n'est-il pas le seul représentant du rougisme éhémé jusqu'à aujourd'hui dans le district de Québec? Que veut dire cette alliance monstrueuse des hommes extrêmes de toutes les parties du Canada?

Un fait va l'expliquer. M. Sicotte, que nous étions heureux de compter dans nos rangs, se sépara un jour de ses amis et tendit les bras à la démocratie. Un concert d'éloges l'accueillit. On s'écroulait à ses genoux. On lui donna la haute autorité dans le camp. Le hasard favorisa ses efforts, il saisit le pouvoir et en fit une part à ses frères, les rouges. Qu'arrive-t-il? De suite, on s'aperçoit que M. Dorion est la puissance qui contrôle les actes de l'administration. Il assouvit toutes les haines, toutes les rancunes des adeptes de sa mauvaise école. Ses collègues laissent faire, attendant sans doute le besoin de son appui. D'autres circonstances surgissent, et M. Dorion se retire. Un de ses élèves le remplace. Est-il content de la part d'influence qui lui revient? Non. Il lui faut tout le pouvoir pour en user au profit de George Brown et de ses siens. Il conspire donc contre M. Sicotte; mais c'est une conspiration sourde, ténébreuse et lâche. Il fait si bien, qu'il réussit à expulser M. Sicotte et les ministres de sa nuance. M. Sicotte est parti; à quels hommes s'adresse-t-on pour reconstruire la portion bas-canadienne du cabinet? Encore une fois, aux hommes extrêmes qui reçoivent tous les jours les compliments du Globe, parce que M. Brown les connaît et les pousse où il veut.

L'aveuglement et la petitesse d'esprit de M. Sanfield MacDonald donnent donc à George Brown un empire qu'il n'a jamais eu, en parlant. C'est aujourd'hui le dieu de l'Olympe, celui qui commande en maître à tous les ministres. Quelle humiliation pour nous!

Quelle confiance pouvons-nous reposer en M. Dorion? Il ne diffère en rien des libéraux du Haut-Canada; c'est le Globe qui le déclare. Il a déjà cédé à George Brown la représentation basée sur la population. Ce qu'il a fait une fois, il peut le faire encore. D'ailleurs, cet homme-là manque totalement de résolution, de fermeté et d'énergie. Quand ses collègues voudraient défendre en 59, la position du gouvernement Brown-Dorion vis-à-vis du Bas-Canada, de quel côté se rangea-t-il? Du côté de M. Brown. Il avait sacrifié le Bas-Canada, il sacrifiera ses collègues, et il sacrifiera aujourd'hui M. Sicotte. M. Brown est son tyran. Il le tient dans ses serres.

Ceux de ses collègues qui n'ont point reçu leur châtiment des électeurs se sont retirés de dégoût, en présence de tant de lâcheté. C'est M. Laberge, à l'heure qu'il est dans la vie privée.

Où, nous le répétons, la situation est difficile. La résurrection de M. Dorion, Holton et Mowatt à la vie ministérielle double du coup d'influence de M. Brown. Les élections vont se faire à son profit dans le Haut-Canada, par la volonté de M. Sanfield MacDonald et de son Excellence, le Gouverneur-Général. Voyez comme on se promet déjà de bien employer toute l'autorité que donne la possession des portefeuilles. Vous voyez qu'il n'y a pires tyrans que ceux des démocrates, libéraux, rouges, clair-gris, brownistes, qui ont sans cesse à la bouche les mots liberté, égalité, fraternité, pendant qu'ils nourrissent dans leur cœur des projets de vengeance et de persécution contre leurs adversaires.

Il n'y a qu'un moyen de sauver le Bas-Canada. C'est de donner au parti libéral-conservateur de nouveaux éléments de force et de vigueur. Avec lui, nous pouvons tenir en bride George Brown et ses griffes. Sans lui, la démocratie est toute-puissante, et la démocratie de M. Dorion est sur du clairgriisme de M. Brown.

La candidature de M. Dorion est annoncée. Le chef de la démocratie rouge veut rencontrer encore une fois face à face le chef du parti libéral-

conservateur. L'allié de George Brown qui a sacrifié le Bas-Canada en 1858, vient disputer le suffrage des Canadiens-Français de la division Est de cette ville au défenseur énergique et persévérant de nos droits et de l'égalité sectionnelle. Quels sont les titres de M. Dorion à la confiance de ses concitoyens? Nous n'en voyons aucun. Il est entré dans la vie publique comme héritier du bagage politique de M. Papineau, comme chef de la phalange des rouges, avec un programme dont il n'est aujourd'hui, ostensiblement du moins, aucun vestige. Les articles de ce programme révèlent chez son auteur une grande pauvreté d'intelligence, et de très-mauvaises intentions. Démocrate par ostentation plutôt que par conviction, il donna de suite tête baissée dans les doctrines plus erronées des écoles révolutionnaires. Sans rien comprendre aux conséquences de son œuvre, il voulait pousser outre mesure l'extension du principe électif en ce pays. Plus que tout autre, il se méprit sur la sagesse et la durée des institutions américaines; et lorsque nous possédions assez de garanties, assez de sûretés pour développer librement nos forces, en ce pays, M. Dorion et ses siens tâchèrent tout compromettre en avouant l'annexion et en nous poussant à la licence, au lieu de nous astreindre à un usage modéré des libertés qui nous avaient été concédées. La situation exceptionnelle de nos compatriotes en ce pays nous faisait un devoir de nous éloigner des Américains; tous les efforts, toute l'influence de M. Dorion tendirent à nous rapprocher d'eux. Il se disait républicain, et pour être logique, il voulait nous incarner dans la république. Nous demandons à nos compatriotes si cette époque de la vie publique de M. Dorion est bien propre à nous inspirer des sympathies. Est-ce que nous ne devons pas remercier la Providence du service qu'elle nous a rendu en plaçant à la tête des libéraux-conservateurs des hommes sages et fermes qui, sur son, par leur résistance, enrayèrent ce mouvement qui nous entraînaient vers l'abîme? M. Cartier est un de ces hommes imbues des saines traditions d'une école modérée qui a toujours combattu courageusement pour l'obtention de nos droits, sans donner dans tous les excès conseillés par le faux zèle des écoles de la démocratie. Homme d'une haute intelligence et d'une rare énergie, il a compris d'un coup-d'œil les exigences et les besoins de notre position, en Canada. Confiant dans la force et l'influence du clergé, il vit de suite qu'en lui notre nationalité trouverait un repaire. Aussi lutta-t-il toute sa vie, luttant sans cesse contre MM. Papineau, Dorion et leurs suivants pour agrandir cette force et doubler cette influence. Quand les démocrates, flattaient les plus vils préjugés de la mobocratie, demandaient que les dîmes fussent abolies, que la mission du prêtre fut confinée dans les quatre murs de la sacristie, que la direction de l'enseignement fut ôtée aux ecclésiastiques et confiée aux laïques, M. Cartier se trouva sur leur chemin pour montrer le néant de leurs doctrines, la folie de leurs prédications, et pour rallier autour de lui toute la partie saine de la population. Pendant tout ce temps-là, il chercha à créer à nos nationaux des alliés sûrs qui nous restassent fidèles dans la bonne comme dans la mauvaise fortune. Et il a réussi comme les événements l'ont prouvé. Si les conservateurs du Haut-Canada n'essent pas été attachés à nous par les liens de la reconnaissance, auraient-ils eu la pensée de tenir en bride aussi longtemps le fanatisme des clair-gris? Grâce à lui, nous avons trouvé, dans nos alliés Haut-Canadiens, et surtout dans le chef de ces alliés, du courage, de la résolution et de la vigueur au moment le plus critique. Pendant longtemps, nous dûmes combattre corps à corps avec le fanatisme protestant insidieusement exploité par l'allié de M. Dorion. Ce ne sont point les rouges qui ont lutté à nos côtés, ce sont les conservateurs du Haut-Canada. M. Dorion et ses suivants siégeaient à côté de George Brown. Ils vivaient dans le camp où s'organisaient les complots contre notre nationalité et notre religion.

Maintenant au pouvoir par les votes de ses petits enfants, nommer, le lendemain de sa chute, un de ses membres à une place bien salariée. Ce ministre-là n'avait pas la confiance des représentants du peuple qui le repoussaient comme indigne d'administrer nos affaires, et pourtant, en dépit de la Chambre, en dépit du pays, il continue d'exercer le patronage officiel, largement et au profit de son propre personnel. Comme cette conduite est laide!

Le pouvoir corrompt tout, M. Papineau, même les démocrates de votre école. A peine ont-ils planté leurs tentes, sous son doux climat, qu'ils s'enervent, mollissent et succombent. On ne lit plus dans les organes républicains ces mots en grosses lettres: Otez le patronage au gouvernement! Non; on préfère l'exercer au profit des fidèles. On en fait une part pour chacun; l'une pour M. Lafrenaye, une autre pour M. Doure, une autre pour M. Laflamme, etc., etc., et enfin une belle grosse, bien large, pour M. Préfontaine, l'éternel candidat de Verèbères.

Mais il nous vient une triste réflexion. Est-ce que parmi les noms de ceux qui ont participé aux faveurs d'en haut ne se trouve point le beau nom d'un Papineau? Malheureusement oui! Les générations dégénèrent.

Si vous ressuscitez à la vie politique, M. Papineau, vous cherchiez en vain, dans le parti démocratique, un membre pour seconder une proposition tendant à défendre aux mandataires du peuple d'accepter une place salariée pendant la durée de leur mandat. Ceux qui osent encore vénérer votre beau nom comme le fondateur de leur école, ont goûté aux doctrines perverses de ces ventrus d'autrefois que vous avez flagellés tant de fois, du haut de la tribune parlementaire.

Les feuilles qui ont l'hypocrisie de s'afficher comme organes du parti Papineau, se remplissent aujourd'hui des annonces du gouvernement. O honte! Ingrats qui abusez d'un nom que vous vénerez, vous ne pouvez plus que vous en servir pour vous élever au-dessus de la foule.

Le croirez-vous, M. Papineau? Un ministre libéral pouvait abolir un grand monopole et sauver \$20,000 à la province, et il a refusé de le faire. Il a préféré user largement et à son profit du patronage officiel.

Il a pris trois juges dans la phalange de ses partisans, M. Connor, M. Loranger et M. Wilson. Ce dernier, vous ne l'avez pas oublié, occupait le poste de Solliciteur-Général dans l'administration. De concert avec ses collègues, il s'est placé sur le banc judiciaire, un jour après avoir été condamné par la Chambre. Ces faits-là font songer.

Il ne faut pas oublier, dans les circonstances actuelles, que la reconstruction du cabinet a été faite sous l'impulsion de M. Brown. Les écrits du Globe ont donc une importance extraordinaire et doivent être médités attentivement durant les élections qui vont commencer. Cette feuille a déclaré qu'il n'y avait aucune divergence d'opinion entre M. Dorion et M. Brown. Cette parole doit faire réfléchir les électeurs du Bas-Canada, car c'est dans leurs mains que reposent les destinées de nos compatriotes. Voici encore un petit article que nous extrayons du dernier numéro du Globe:—

« Nous sommes assez heureux pour avoir mérité la condamnation du Catholic Freeman, l'organe spécial de l'Eglise Romaine dans le Haut-Canada. Les lignes suivantes sont les plus fleurs cueillies dans ses colonnes de la fin de semaine:—

« Un point cardinal.—Le devoir de tous les vrais catholiques et de tous les amis du Canada est de voter contre tous les candidats de George Brown et du Globe.

« Nous recommandons expressément aux électeurs catholiques d'employer tous leurs efforts légitimes à faire les clair-gris ou les Brownistes, partout où ils pourront le faire. Que tous les laïcs qui ont voté contre nos députés aient soie traités aux poils comme les méritent.

« Si c'est à un bon avis à donner aux électeurs de la Hébrarchie, ce que nous ne nions pas, l'avis contraire n'est pas mauvais pour les protestants et les hommes de toutes les croyances, qui présentent notre système d'écoles communes et veulent le défendre contre les attaques du clergé romain. »

Voilà le langage de l'homme qui a fait sortir M. Sicotte du pouvoir, pour faire entrer à sa place M. Dorion. C'est toujours le même mépris pour les catholiques, le même dédain pour notre clergé. Les rouges et les griffes ont cela de commun qu'ils haïssent nos autorités religieuses de toutes les puissances de leurs cœurs corrompus par les mauvaises doctrines.

En terminant, nous faisons aux électeurs catholiques du Bas-Canada, la recommandation du Freeman au corrépondant de l'Haut: « Le devoir de tous les vrais catholiques et de tous les amis du Bas-Canada est de voter contre les candidats de M. Dorion et du Pays, ces deux doubles de Brown et du Globe! »

Le Pays reproche hypocritement aux libéraux-conservateurs d'avoir abandonné un cabinet qui faisait du bill des écoles séparées une mesure ministérielle et de la représentation basée sur la population une question close. Ce reproche est stupide, car sans le vote des libéraux-conservateurs, le bill de M. Scott eût été perdu, en Chambre, et perdu par le vote des appuis du gouvernement. Sans eux encore, les partisans de la représentation basée sur la population eussent été en majorité! C'est le Globe qui le fait remarquer dans son dernier numéro; citons-le:—

« Il ne faut pas oublier que dans toutes les circonstances où la dernière administration (McDonald-Sicotte) est trouvée en contradiction avec le Haut-Canada, elle a

eu l'appui des hommes qui cherchent à détruire aujourd'hui le parti réformiste. Sans eux, le bill des écoles séparées n'eût pas été emporté et la représentation basée sur la population n'eût pas été ignorée. Dans ces deux cas, l'administration McDonald-Sicotte a dû demander de l'aide non aux siens, mais à ses adversaires.

Rien de plus vrai. Cela confirme entièrement ce que nous avons toujours dit, que les libéraux-conservateurs ont été les sauveurs du Bas-Canada. Ils l'étaient quand ils résistèrent à M. Papineau qui demandait lui aussi que la représentation fut basée sur la population. Ils le sont aujourd'hui, par leur résistance à George Brown et à ses séides, Dorion et Holton.

Le Globe dit encore dans le même article: « Ce sont les conservateurs qui font obstacle dans le chemin de la représentation basée sur la population. C'est en vain qu'on dénonce l'administration McDonald-Sicotte comme opposée à la représentation basée sur la population; cette administration n'est pas odieuse, elle est la position occupée par le parti de la corruption. Personne ne s'imaginerait que si les adhérents à la politique de MM. J. A. McDonald, Cartier et Galt repoussaient toutes les élections du Haut-Canada, nous serions plus près d'obtenir la principale réforme que nous désirons. Ils clorieraient la question. Leurs lèvres ne s'ouvriraient que pour la siffler. »

Electeurs, sêvez bien ces paroles. C'est l'organe-en-chef du ministère qui tâche de moraliser la phalange ministérielle. Dites s'il nous fait présager rien de bon pour le Bas-Canada.

On lit dans le Globe: M. John A. McDonald a été le chef des adversaires de la représentation basée sur la population et le chef des partisans des Ecoles Séparées, durant la dernière session.

Il s'est toujours opposé à la représentation basée sur la population comme à une mesure dangereuse et révolutionnaire. Il est présent devant les électeurs de Kingston avec cette déclaration, en 1861, et il la maintient maintenant. On ne peut rien espérer ni de lui ni de ses appuis. C'est à cause de la position qu'il a prise sur cette question, que l'opposition l'a choisi unanimement comme son chef, au détriment d'hommes également capables et beaucoup plus en harmonie avec le Haut-Canada sur cette question. Il ne faut pas méconnaître la signification de cet acte. Elle nous donne la clé de la politique de l'opposition.

Le Globe a raison. Ne perdons point de vue la signification qui s'attache au choix de M. McDonald comme chef de l'opposition. Si on le comprend bien, on saura que les amis du Bas-Canada, les protecteurs de ses droits, les sauveurs de sa nationalité sont ceux qui ont fait alliance avec l'homme que le Globe dénonce dans cet article comme un traître au Haut-Canada. Les libéraux-conservateurs nous ont préservés du danger, parce qu'ils ont été forts jusqu'à aujourd'hui et que leurs alliés sont restés fidèles à la cause du Bas-Canada. Si leur puissance passe entre les mains des rouges, que pourrions-nous espérer? Le rougisme et le clairgriisme tendent au même but, l'affaiblissement du Bas-Canada. D'ailleurs, leurs dispositions fussent-elles excellentes, que pourraient faire les partisans de M. Dorion avec des alliés dont le chef s'exprime ainsi? Ils seraient enchaînés. Mais ces dispositions nous sont connues; et chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, les rouges ont sacrifié lâchement les droits de nos compatriotes!

Après avoir mis M. Foley à la porte, le premier ministre commença à craindre les conséquences de sa grossière injustice et de sa méprisante condescendance pour George Brown. Il tâcha de le ramener à lui par de royales promesses. « Nous allons nous occuper de vous » lui dit-il. « Que voulez-vous dire » demanda M. Foley. « Oh! nous allons vous donner une bonne place », répondit l'Hon. Sanfield. « Quand bien même, répliqua M. Foley, vous m'offririez une place mille fois plus lucrative que toutes celles à votre disposition, et que je serais mille fois plus nécessaire que je le suis, je repousserais votre offre avec mépris. »

Que pensez-vous d'un premier ministre qui s'imaginerait qu'avec des places, il peut acheter toutes les consciences? Mais il n'y a pas que des Rykert en Chambre!

M. Brown s'est vengé de M. Sicotte, et c'est M. Dorion qui a servi d'instrument à cette vengeance. Il le fit destituer et remplacer par son collègue de 58; puis il lui fit offrir une position inférieure sous M. Dorion. Si l'adjonction de ce dernier au ministère, était nécessaire, pourquoi n'est-il pas entré sous M. Sicotte? Non; il fallait que M. Brown se vengeât!

Les rouges ont une délicatesse raffinée qu'on ne trouve dans aucun code ni chez aucune nation. Pendant que M. Dorion sollicitait, à Québec, M. Chapais d'entrer dans son ministère, le Pays, sa propriété et son organe, l'insultait lâchement, à Montréal, le traitait de pillard, l'affichait comme traître au Bas-Canada. L'Hon. M. Dorion rachait les rènes à l'honorable mal-appris qui rédige la feuille démocratique, pour le plus grand bien du parti libéral-conservateur, tandis que lui jouait à soixante lieues le rôle de coucivier. Comme il y a du savoir-vivre, de la dignité et de l'honneur dans cette conduite!

Naturellement, M. Chapais a refusé les offres de M. Dorion. Les libéraux-conservateurs du dernier parlement ont trop de cœur pour accepter un portefeuille des mains de

M. Brown, car, encore une fois, M. Dorion est une doubleure pure et simple de M. Brown.

Le portefeuille de Solliciteur-Général est sur le marché. Ceux qui en veulent n'ont qu'à faire leurs propositions. M. Sanborn l'a refusé, M. Laflamme aussi, M. Cassidy pareillement.

A qui le lot va-t-il échoier en partage? Dernière rumeur: on offrirait cette place à M. Labèche.

Nous demandons au Pays l'explication de la phrase ci-dessous: « Le programme de l'administration restera le même, sauf peut-être sur la question de l'égalité sectionnelle que la majorité bas-canadienne a récemment repudiée. »

Cela veut-il dire que le ministère va changer les bases de la représentation nationale?

M. Hector Fabre qui préside depuis deux ans à la rédaction de l'Ordre, abandonne aujourd'hui ses fonctions. Il fait connaître les motifs de sa retraite dans une lettre publiée, hier matin. Nous donnons cette lettre ci-dessous.

Nous avons différé bien des fois avec M. Fabre; nous avons soutenu contre lui plusieurs polémiques; mais nous avons toujours trouvé en lui un adversaire courtois et bien élevé. Nous espérons que la retraite de M. Fabre du journalisme Canadien ne sera que momentanée et qu'il reprendra bientôt parmi ses confrères une place qu'il a su remplir avec talent.

Nous recommandons à nos lecteurs de lire attentivement et de peser avec soin la lettre de M. Fabre. A coup sûr, l'opinion d'un homme qui a toujours marché en antagonisme avec nous et dans les rangs de ceux qu'il quitte aujourd'hui, doit être une opinion impartiale, franche et désintéressée. Ci-suit la lettre de M. Fabre:—

AUX LECTEURS DE "L'ORDRE." Un dissentiment politique grave étant survenu entre les propriétaires et plusieurs des collaborateurs de l'Ordre et moi, j'ai résigné mes fonctions de Rédacteur-en-Chef. Je n'ai pris cette résolution que me séparant de quelques-uns de mes amis, et qui ne fait abandonner une position où j'en avais jusqu'ici gagné une complète indépendance politique, qu'après les plus mûres réflexions, l'observation attentive et impartiale de la marche des événements, de la composition et de la situation des partis, et sous l'empire d'un devoir impérieux. Aucune préoccupation personnelle, je n'ai pas besoin de le dire à mes lecteurs, n'a influé sur ma résolution. En entrant dans le journalisme, j'ai mis de côté et pour toujours mes sentiments particuliers, décidé à ne jamais laisser peser sur ma conduite politique; et de plus que j'ai combattu le Ministère dont mon parent, M. Cartier, était le chef, je vais combattre le Ministère que soutiennent mes meilleurs amis.

Il ne serait peut-être pas de stricte convenance de discuter dans ce journal au moment où je le quitte, la situation dans laquelle se trouve placé le pays et d'exposer mes vues sur l'attitude que doivent prendre les hommes indépendants et modérés. Je me bornerai donc à consigner ici le principal motif de la ligne de conduite que je veux suivre.

J'abandonne la rédaction de l'Ordre, parce que les Propriétaires et les Collaborateurs du journal veulent donner leur appui au nouveau Ministère, et que je suis décidé à lui faire une opposition ouverte et entière.

J'ai soutenu le Ministère MacDonald-Sicotte autant qu'il m'a été possible à cause de son programme, parce qu'il tendait à faire fonctionner un système équitable pour les deux provinces, et qu'il aurait pu amener la réconciliation de tous les hommes modérés. Cette noble tentative a échoué par la mauvaise foi du Haut-Canada et la mauvaise volonté du Bas, unies à des circonstances difficiles et des alliances compromettantes que les chefs n'ont pas su dominer.

Le nouveau Ministère n'offre aucune garantie positive au Bas-Canada, et forme sous les auspices de M. Brown, le menace des plus redoutables éventualités. Il n'a point de programme, il n'a pas voulu faire connaître sa politique au pays ni prendre aucun engagement solennel envers lui. C'est devant la Chambre que le Ministère devait se présenter d'abord et c'est là seulement qu'il pouvait exposer sa politique. En renvoyant le Parlement sans lui faire connaître sa politique, il s'est volontairement mis hors d'état de la plaquer complètement et comme officiellement devant le pays. Nous pourrions avoir maintenant des harangues électorales plus ou moins explicites, variant sans doute selon les localités ou les circonstances, comme la politique de l'administration Brown-Dorion; nous n'aurions pas de programme ministériel.

Le Ministère demande donc au pays de lui donner un mandat de confiance absolue. Le Bas-Canada ne pourrait sans folie, selon moi, confier la garde de ses droits à un Ministère au moins suspect, livrer le pouvoir à ses plus violents ennemis Haut-Canadiens, sans autre garantie ou sans autre protection que quelques noms honorables, s'exposer à voir une majorité Haut-Canadienne unie aux Anglais du Bas-Canada et peut-être à quelques transigés de nos rangs, briser la base sur laquelle reposent nos droits et consacrer la domination du Haut sur le Bas-Canada.

Quelle que soit l'estime que l'on peut avoir pour quelques-uns des hommes qui composent le nouveau Ministère, le pays n'a pas le droit de s'exposer à de tels périls, et, flétri par la perspective de quelques économies dans l'Administration, de courir le risque de perdre ce qui protège sa fortune et son honneur contre les passions haut canadiennes.

Nous avons offert au Haut-Canada l'occasion de se gouverner lui-même, il l'a repoussée et le parti qui se plaignait depuis si longtemps de la domination du Bas sur le Haut-Canada, n'a pas voulu se rallier au système de la double majorité. Il faut maintenant que le Haut-Canada gouverne le Bas ou que le Bas gouverne le Haut, que nous ayons M. Brown pour maître ou M. John A. MacDonald pour allié; mieux vaut donner qu'être dominé, et pour moi, entre ces deux partis mon choix est fait.

Je passe à l'opposition sans m'occuper, plus qu'en 1861, des hommes violents ou tardifs qui s'y trouvent.

HECTOR FABRE.

M. Brown, car, encore une fois, M. Dorion est une doubleure pure et simple de M. Brown.

Le portefeuille de Solliciteur-Général est sur le marché. Ceux qui en veulent n'ont qu'à faire leurs propositions. M. Sanborn l'a refusé, M. Laflamme aussi, M. Cassidy pareillement.

A qui le lot va-t-il échoier en partage? Dernière rumeur: on offrirait cette place à M. Labèche.

Nous demandons au Pays l'explication de la phrase ci-dessous: « Le programme de l'administration restera le même, sauf peut-être sur la question de l'égalité sectionnelle que la majorité bas-canadienne a récemment repudiée. »

Cela veut-il dire que le ministère va changer les bases de la représentation nationale?

M. Hector Fabre qui préside depuis deux ans à la rédaction de l'Ordre, abandonne aujourd'hui ses fonctions. Il fait connaître les motifs de sa retraite dans une lettre publiée, hier matin. Nous donnons cette lettre ci-dessous.

Nous avons différé bien des fois avec M. Fabre; nous avons soutenu contre lui plusieurs polémiques; mais nous avons toujours trouvé en lui un adversaire courtois et bien élevé. Nous espérons que la retraite de M. Fabre du journalisme Canadien ne sera que momentanée et qu'il reprendra bientôt parmi ses confrères une place qu'il a su remplir avec talent.

Nous recommandons à nos lecteurs de lire attentivement et de peser avec soin la lettre de M. Fabre. A coup sûr, l'opinion d'un homme qui a toujours marché en antagonisme avec nous et dans les rangs de ceux qu'il quitte aujourd'hui, doit être une opinion impartiale, franche et désintéressée. Ci-suit la lettre de M. Fabre:—

AUX LECTEURS DE "L'ORDRE." Un dissentiment politique grave étant survenu entre les propriétaires et plusieurs des collaborateurs de l'Ordre et moi, j'ai résigné mes fonctions de Rédacteur-en-Chef. Je n'ai pris cette résolution que me séparant de quelques-uns de mes amis, et qui ne fait abandonner une position où j'en avais jusqu'ici gagné une complète indépendance politique, qu'après les plus mûres réflexions, l'observation attentive et impartiale de la marche des événements, de la composition et de la situation des partis, et sous l'empire d'un devoir impérieux. Aucune préoccupation personnelle, je n'ai pas besoin de le dire à mes lecteurs, n'a influé sur ma résolution. En entrant dans le journalisme, j'ai mis de côté et pour toujours mes sentiments particuliers, décidé à ne jamais laisser peser sur ma conduite politique; et de plus que j'ai combattu le Ministère dont mon parent, M. Cartier, était le chef, je vais combattre le Ministère que soutiennent mes meilleurs amis.

Il ne serait peut-être pas de stricte convenance de discuter dans ce journal au moment où je le quitte, la situation dans laquelle se trouve placé le pays et d'exposer mes vues sur l'attitude que doivent prendre les hommes indépendants et modérés. Je me bornerai donc à consigner ici le principal motif de la ligne de conduite que je veux suivre.

J'abandonne la rédaction de l'Ordre, parce que les Propriétaires et les Collaborateurs du journal veulent donner leur appui au nouveau Ministère, et que je suis décidé à lui faire une opposition ouverte et entière.

J'ai soutenu le Ministère MacDonald-Sicotte autant qu'il m'a été possible à cause de son programme, parce qu'il tendait à faire fonctionner un système équitable pour les deux provinces, et qu'il aurait pu amener la réconciliation de tous les hommes modérés. Cette noble tentative a échoué par la mauvaise foi du Haut-Canada et la mauvaise volonté du Bas, unies à des circonstances difficiles et des alliances compromettantes que les chefs n'ont pas su dominer.

Le nouveau Ministère n'offre aucune garantie positive au Bas-Canada, et forme sous les auspices de M. Brown, le menace des plus redoutables éventualités. Il n'a point de programme, il n'a pas voulu faire connaître sa politique au pays ni prendre aucun engagement solennel envers lui. C'est devant la Chambre que le Ministère devait se présenter d'abord et c'est là seulement qu'il pouvait exposer sa politique. En renvoyant le Parlement sans lui faire connaître sa politique, il s'est volontairement mis hors d'état de la plaquer complètement et comme officiellement devant le pays. Nous pourrions avoir maintenant des harangues électorales plus ou moins explicites, variant sans doute selon les localités ou les circonstances, comme la politique de l'administration Brown-Dorion; nous n'aurions pas de programme ministériel.

Le Ministère demande donc au pays de lui donner un mandat de confiance absolue. Le Bas-Canada ne pourrait sans folie, selon moi, confier la garde de ses droits à un Ministère au moins suspect, livrer le pouvoir à ses plus violents ennemis Haut-Canadiens, sans autre garantie ou sans autre protection que quelques noms honorables, s'exposer à voir une majorité Haut-Canadienne unie aux Anglais du Bas-Canada et peut-être à quelques transigés de nos rangs, briser la base sur laquelle reposent nos droits et consacrer la domination du Haut sur le Bas-Canada.

Quelle que soit l'estime que l'on peut avoir pour quelques-uns des hommes qui composent le nouveau Ministère, le pays n'a pas le droit de s'exposer à de tels périls, et, flétri par la perspective de quelques économies dans l'Administration, de courir le risque de perdre ce qui protège sa fortune et son honneur contre les passions haut canadiennes.

Nous avons offert au Haut-Canada l'occasion de se gouverner lui-même, il l'a repoussée et le parti qui se plaignait depuis si longtemps de la domination du Bas sur le Haut-Canada, n'a pas voulu se rallier au système de la double majorité. Il faut maintenant que le Haut-Canada gouverne le Bas ou que le Bas gouverne le Haut, que nous ayons M. Brown pour maître ou M. John A. MacDonald pour allié; mieux vaut donner qu'être dominé, et pour moi, entre ces deux partis mon choix est fait.

Je passe à l'opposition sans m'occuper, plus qu'en 1861, des hommes violents ou tardifs qui s'y trouvent.

HECTOR FABRE.

BULLETIN ELECTORAL.

YAMASKA.

Nous n'avons pas de nouvelles certaines de ce comté. Mais on dit que M. Fortier aura de l'opposition.

ROUVILLE.

M. Chaffers, ancien député, se présente. On ne sait pas encore vers quel point du pays va, cette fois, se diriger M. Drummond.

MONTCALM.

M. Joseph Dufresne, l'un des députés les plus laborieux et incontestablement l'un des meilleurs tacticiens de la Chambre, se présente de nouveau dans ce comté. M. Dufresne prend très-souvent part aux discussions et parle avec une égale facilité les langues française et anglaise. On le trouve toujours à son poste et jamais parti n'a eu d'ami plus sincère et plus dévoué. On ne lui connaît pas d'opposant.

JOLIETTE.

M. Jobin ne se présente plus. Les électeurs vont choisir un candidat et nous connaissons probablement leur choix cette semaine.

DRUMMOND ET ARTHABASKA.

L'Enfant Terrible, M. J. B. E. Dorion, est de nouveau candidat. Cette fois il va être opposé par un homme de notre origine, dans la personne de M. de Cazes. Ce dernier est l'un des orateurs les plus agréables de la Chambre. Il est doué d'une indomptable énergie. C'est l'un de ces hommes que l'on doit désirer avoir dans l'Assemblée Législative pour son honneur et son avantage.

MONTREAL-OUEST.

L'Hon. M. McGee se présente comme indépendant.

MONTREAL-CENTRE.

L'Hon. M. Holton conteste cette division avec l'Hon. John Rose. L'élection de ce dernier est assurée.

HOVELAGA.

Si M. Dorion se présente à Montréal-Est, il devra abandonner son ancien comté. Nous apprenons avec plaisir que les électeurs travaillent à faire un choix qui satisfiera la grande majorité du comté.

STATS-UNIS.

Quelque secourables qu'en lieu dans les environs de Canaville, M. Denise, le correspondant du New-York Herald son cheval a été tué sous lui, et il a été lui-même blessé. Le gouvernement de Washington paraît croire à l'évacuation de Vicksburg par les Confédérés.

NOUVELLES DU CANADA.

Lundi après-midi, le grand constable Bissonette, accompagné de Wm. H. Cousins, subrogé, rusé des Fortifications, arriva à sa résidence, à l'abbaye de Roy, rue des Commissaires, Sarah Boyle, l'accusation d'avoir commis un vol considérable dans la maison de Cousine, il y a quelques mois. Voici dans quelques circonstances. Depuis le cours de janvier dernier, Cousine fit sa disposition de quel six patrons de robes en soie avaient été volés dans sa maison, avec 25 verges de mérinos vert, deux patrons de mérinos, deux pièces de mousseline de laine et un parol de soie, le tout s'élevant à la somme de \$104, avec divers autres articles de toilette de femme, se montant à environ \$50, un diamant valant \$100. Il ne connaissait pas l'auteur du vol. Le dépositaire et le constable Bissonette firent des recherches dans la chambre de Sarah Boyle, qui avait été cuisinière chez Cousine, et ils trouvèrent les articles en question, qui furent identifiés. Sarah Boyle a été conduite en prison où elle attend son procès.

On demande des informations sur la disparition d'une jeune fille du nom de Lincinia Beise, d'un caractère irréprochable. Lorsqu'elle est partie de chez elle, elle était habillée en noir portant le deuil de son père Pierre Beise, qui fut si horriblement mutilé dans l'accident arrivé dans le mois de décembre dernier, à la manufacture de cout-chose. Les personnes qui auraient entendu parler de la jeune fille voudront bien en donner des informations à sa pauvre mère qui réside au No. 173, rue Ste. Marie.

Lundi dernier quelques personnes, dont on n'a pu encore retrouver la trace, sont entrées dans le magasin de fer de M. Latham, rue William, et en ont enlevé une somme de \$135. Ils paraissent avoir fait leur besogne à des délibérations, ils ont trouvé le coffre-fort du bureau au centre du magasin où on le fit sauter, après l'avoir mis sur des sacs de farine pour en cacher le bruit de l'explosion.

Nous apprenons que Hiram Elie Higgins, âgé de huit ans, enfant de Maimon Higgins, de la Côte St. Paul, s'est noyé, lundi matin, dans le canal vis-à-vis la maison de son père. Il essayait de traverser le canal sur une planche lorsqu'il tomba à l'eau, et avant qu'on put lui porter secours et le retirer il était mort.

Lundi soir, vers 11 heures,

A VENDRE Cinq lots de terre

Quartier St. Jacques. Ces lots de 23 pieds 8 pouces de front par 151 pieds de profondeur...

Aux Electeurs de Montreal

Messieurs, J'ai reçu une demande signée par un grand nombre d'electeurs...

Si dans votre opinion, ma conduite durant les deux derniers Parlements...

De même que j'ai hautement apprécié l'honneur insigne de représenter ce grand collège électoral...

Je crois qu'il n'est pas en votre honneur de vous adresser des excuses...

Les affaires de la Province doivent être conduites avec la plus stricte économie...

Je serai toujours prêt, durant l'élection, à donner toutes les explications désirables...

En terminant, j'ajouterai que si vous m'honorez de vos suffrages...

J'ai l'honneur d'être, Messieurs, Votre obéissant serviteur,

JOHN ROSE, Montreal, 19 mai 1863

PAR AUTORITE DE JUSTICE

SERONT VENDUES, dans le Bureau des Notaires soussignés, à Montréal, Place Rue St. Jacques, No. 24,

Lundi, 8 Juin proc.

A DIX heures du MATIN, aux plus hautes enchères, les propriétés ci-après désignées...

1. UN EMPLACEMENT situé au faubourg de Québec de la dite ville de Montréal...

2. LA moitié nord-ouest d'un EMPLACEMENT situé au même lieu...

3. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

4. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

5. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

6. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

7. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

8. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

9. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

10. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

11. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

12. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

13. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

14. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

15. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

16. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

17. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

18. UN EMPLACEMENT situé au quartier St. Jacques de la dite ville de Montréal...

AUX MARCHANDS DE LA CAMPAGNE

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

200 Boîtes Tabac Canadien, vendu à 9 cents la boîte seulement.

JAMES DOUGLASS & CIE, 21 mai

VENTE PAR ENCAN. PAR SHAW & FRERE

Grande vente hebdomadaire de meubles de Ménage, jolis Tapis, jolis Tapis de Table...

Jeudi, le 21 courant, Nous vendrons, dans nos Magasins, Rue St. Francois-Xavier...

Dernière Vente importante de Pianos Elegants venant de Boston et New-York.

COMPRENANT différents magnifiques PIANOS dont quelques-uns sont des premiers manufacturiers de Boston et de New-York...

Samedi après-midi, 23 courant, Nous vendons, dans la Grande Chambre, à l'INSTITUT DES ARTISANS...

Jeudi, le 21 courant, Nous vendrons, dans nos Magasins, Rue St. Francois-Xavier...

Samedi prochain, le 23 Mai, Nous vendrons à l'INSTITUT DES ARTISANS Grande Rue St. Jacques...

Jeudi, le 21 courant, Nous vendrons, dans nos Magasins, Rue St. Francois-Xavier...

Magnifiques Couchettes en Noyer Noir solide à \$5 chacune.

LES Soussignés ont reçu un gros lot de jolis COUCHETTES EN NOYER, qui sont vendues complètes, avec attaches patinées pour le prix ci-dessus.

Une consignment de 120 METALES en CRIN pour faire des Couchettes qui l'on pourra acheter à bon marché.

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

SHAW & FRERE, Encanteurs, Rue St. Francois Xavier, 102

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN LEEMING & CIE. VENTE REMISE.

Succession H. J. Hart, Ecuyer. EN conséquence des formalités légales qui n'étant pas parfaites, la grande VENTE de PROPRIETES (Biens-Fonds) annoncée pour hier, est REMISE pour quelques jours. Avis en sera donné.

JOHN LEEMING & CIE, Encanteurs.

P. S.—La vente de la Résidence sur la rue St. Catherine, la Propriété de l'Hon. Juge Smith, est aussi REMISE jusqu'à ce que la vente ci-dessus ait lieu. Une grande Propriété de la rue Lamontagne, au delà de la Rue St. Antoine, sera mise en vente en même temps.

JOHN LEEMING & CIE, Encanteurs.

NOUVEAU MAGASIN DE CUIR!

EN GROS ET EN DETAIL. No. 192, RUE ST. PAUL

LES soussignés viennent d'OUVRIR un MAGASIN DE CUIR de toute espèce, ainsi que FOURNITURES pour ORFÈVRES et SELLIERS au numéro ci-dessus.

Montréal, 30 avril 1863

AVIS PUBLIC.

Lundi, Six Juillet prochain, à DIX heures de l'avant-midi, à la porte de l'Eglise de la paroisse de Vercheres, seront vendus à l'enchère, les IMMEUBLES ci-après désignés, dépendants de la communauté de biens qui existait entre François-Xavier Collette, Ecr., et Dame Marie-Glézée-Zoe Bouchard.

1. UN EMPLACEMENT situé au village de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

2. UNE PORTION DE TERRE située dans le village de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

3. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

4. UN EMPLACEMENT sis au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

5. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

6. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

7. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

8. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

9. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

10. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

11. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

12. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

13. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

14. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

15. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

16. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

17. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

18. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

19. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

20. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

21. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

22. UNE PORTION DE TERRE située au même lieu, de la dite paroisse de Vercheres, contenant quatre-vingt-cinq arpents de terrain en superficie, borné au nord par le chemin de la Reine, derrière par Théophile Monjeau, d'un côté par Joseph Dahame, et de l'autre côté par le terrain de la Fabrique de Vercheres, avec une maison de pierres de construction et la dite maison est actuellement occupée par le sieur Cour de Circuit du Comté.

VENTE PAR ENCAN. PAR ALEX. BRYSON. FERRONNERIES

VENTE IMPORTANTE PAR CATALOGUE D'UN FONDS DE BANQUEROUTE

Le Soussigné vendra par Catalogue, sans Réserve, à son Magasin, No. 204, Rue St. Paul, Lundi Soir, 18 Mai courant, ET LES SOIRS SUIVANTS.

UN FONDS TENDU de BANQUEROUTE de FERRONNERIES venant de Canada Ouest, comprenant un Assortiment général de MARCHANDISES ANGLAISES et AMERICAINES, une grande partie consiste en Articles de Tablettes, avec plusieurs autres CONSIGNATIONS.

Conditions libérales. Les Catalogues seront prêts le 12 courant.

7 mai-98 ALEX. BRYSON, Encanteur.

ROUES DE CARROSSE, Rayons, Moyeux, Manches d'Outils, &c., &c.

Le Soussigné vendra, SANS RESERVE, dans son Magasin, No. 202, Rue St. Paul, Jeudi, le 21 Courant,

15 SETS ROUES pour CARROSSE et BUGGIE Manufacturés spécialement pour le Commerce de Détail, et garantis de Bois de Salsou.

75 SETS RAYONS de ROUES de Noyer Blanc pour Carrosse et Buggies.

500 MOYEURS (Bored Rock Elm) en Salsou.

200 dot. MANCHES assortis, pour Haches avec Piques, Outils, Marteaux et Hachets. Le tout fait du meilleur bois sec.

Conditions libérales, et qui seront connues au temps de la vente.

Vente à DEUX heures. ALEX. BRYSON, Encanteur.

VENTE DES SYNDICS. Fonds de Lampes à l'Huile, Huile de Charbon, &c.

Le Soussigné vendra sans Réserve, par ordre des Syndics,

Jrudi, le 29 Mai courant, dans ses propres Magasins, tout le FONDS DES AFFAIRES EN BANQUEROUTE de Messrs. JOHN GREGORY & CIE, comprenant un grand Assortiment de prix, de Lampes à l'Huile de charbon, Gascelles, lanternes, Lampes, Binacles, Globes, Cheminées, Meubles, Abajour, et une variété d'autres Articles, Fournitures de Magasin et de Bureau. Le tout par Catalogue qui sera prêt dans quelques jours.

800 quarts d'Huile de Charbon raffinée du Canada et de la Pennsylvanie

25 quarts Benzole raffinée

On peut voir des échantillons de l'Huile et de la Benzole, en s'adressant à l'Encanteur.

Autres particularités d'une autre annonce.

ALEX. BRYSON, Encanteur.

NOUVEAU MAGASIN DE VINS

120, Rue Notre-Dame, (VIS-A-VIS LE PALAIS DE JUSTICE).

Le Soussigné vient d'ouvrir, à l'adresse ci-dessus, un ASSORTIMENT VARIÉ et COMPLET de

VINS SPIRITUEUX, BIERES, PORTER, LIQUEURS, CIGARS, &c., &c., &c.

Permettez-leur de trouver quelques-uns des Meilleurs Marques de Vins, &c., de différentes espèces. Les familles privées et autres peuvent être certifiées quant au véritable et celles pourront l'avoir, par toutes les autres, au plus bas prix possible, et sur tel qu'importe.

Wm. ARMSTRONG, No. 120, Rue Notre-Dame, Vis-à-vis le Palais de Justice.

POELES DE CUISINE ET MEUBLES EN FER

NOUS OFFRONS LES MEILLEURS POELES DE CUISINE D'UNE Variété de Grandeur et Complet A DES PRIX REDUITS; AINSI QUE LITS EN FER ET MEUBLES EN GRANDE VARIÉTÉ, AU No. 62, Grande Rue St. Jacques.

91 & 99 RUE WILLIAM. Wm. RODDEN, Manufacturier.

COKE! COKE!!

CHAUFFAGE A BON MARCHÉ. \$4 PAR CHALDRON DE 36 MINOTS, Transporté gratuitement dans les limites de la ville. Bureau: Nouvelle Compagnie du Gaz de la Cité.

VENTE PAR ENCAN. PAR JOHN O. BROWN. SALLES POUR TOUTES VENTES EN GENERAL

ÉTABLIES EN 1833. BROWN & CIE, ENCANTEURS ET MARCHANDS A COMMISSION, 183, RUE NOTRE-DAME.

Offrant en vente dans leurs Nouveaux MAGASINS, Bâtisse Dubois, Lundi prochain, le 27 courant ET LES SOIRS SUIVANTS.

Un grand Assortiment des Articles suivants, savoir: Tablettes et Verrières, Marchandises Sèches, Quinquina, Bonbons, Montres et Bijouteries. Assés: Peintures à l'Huile et à l'Encre, Peules, Meubles de Ménage, et un grand assortiment d'articles de goût.

—Aussi— UN PIANO DE SECONDE MAIN

En parfait ordre et bien d'accord, pour être vendu sans réserve. La vente commencera à SEPT heures précises.

Les Marchands de la campagne trouveront un grand avantage en assistant à ces ventes.

23 On pourra une grande attention aux ventes du dehors.

Toutes les ventes faites au comptant seulement, et des avances libérales seront faites sur consignation.

JOHN O. BROWN, Encanteur.

GANTS D'ALEXANDRIE POUR DAMES

1er choix avec glands - 50

2nd " " trets - 40 60

Pour Messieurs - 50

JOSEPH BEAUDRY, No. 186, Rue Notre-Dame.

Montréal, 16 mai mk 100

Magloire Lanctot

ATQCAT, No. 29, Rue St. Vincent, No. 29 BATAISS SEKAFFINO.

Montréal, 12 mai dnk 99

COMPAGNIE DU RICHELIEU

LIGNE JOURNALIERE DE VAPEURS DE LA MALLE ROYALE. Entre MONTREAL et QUEBEC.

</

